

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (articles 17 et 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11748 / 111019
Nestlé Business Service SA, 1030 Bussigny-Lausanne
service informatique et technique: ITSM, ISS, DS, LGO.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
36 H
01.04.2008–31.03.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (articles 14 et 15 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))

- 08-11749 / 111019
Nestlé Business Service SA, 1030 Bussigny-Lausanne
service informatique et technique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
18 H
01.04.2008–31.03.2011 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1^{er} avril 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.04.2008
Date	
Data	
Seite	2155-2155
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 613

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.